

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
du 3 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 3 mars le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BOULAY Jean Albert, Maire.

Mme Céline LE GALL a été élue secrétaire

Convocation du 27 février 2025.

PRESENTS : M. BOULAY Jean-Albert, Mme KROVIARSKI-PORTEVIN Bénédicte, M. RIDOR Gérard, Mme CARMINATI Catherine, M. RIGOLLET Alain, Mme TOURNEAU Guylaine, , M. BIGOT Jacky, Mme BIGOT Laëtitia, Mme LE GALL Céline, M. THÉRET Jean-Pierre, M. ABDALLAH Georges, M. BEAUNÉ Christian, Mme FLEURY Joëlle, Mme CABIROL Marie-Christine.

ABSENT EXCUSE : M. AMIOT Michel (pouvoir donné à M. RIDOR Gérard).

Approbation du procès-verbal du 3 février 2025

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 3 février 2025.

M. BIGOT Jacky fait remarquer que le taux d'avancement de l'enquête de recensement est, à ce jour, de 82 %.

2025-007 FINANCES LOCALES : Demande de Dotation de Solidarité Rurale (DDSR) pour le multi-commerces

Dans le cadre du projet de création d'un local multi-commerces au 33 bis grande rue, M. le Maire rappelle le coût total estimé à 642 000 € HT (770 040 € TTC), avec une possibilité de 260 000.00 € de subventions.

Il dit qu'il est nécessaire de solliciter l'ensemble des subventions existantes. Après avoir demandé la DETR et DESIL aux taux maximums autorisés auprès des services préfectoraux locaux, il souhaite déposer un dossier pour la DDSR.

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de DDSR pour le projet multi-commerces auprès de services préfectoraux au taux maximum autorisé.

✓ Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal valide la demande de M. le Maire.

2025-008 : FINANCES LOCALES : Demande de remboursement des frais engagés par un élu

M. BOULAY a engagé la somme de 282.95 € pour l'achat d'un kit de 2 roues pour l'auto laveuse de la salle des fêtes.

M. le Maire demande au conseil municipal le remboursement de ce montant.

✓ Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le remboursement de 282.95 € à M. le Maire.

2025-009 : FINANCES LOCALES : Demande d'acceptation du devis pour la création de fossés

Un devis de l'entreprise PIGEON TERRASSEMENT a été réceptionné pour le curage d'un fossé au lieu-dit « Les Sables » et la création d'une noue aux Pinèdes. Le montant total du devis s'élève à 2 754.00 € TTC (2 295.00 € HT).

La dépense relative à la création de la noue est inscrite à l'article 2135, et fait partie intégrante des dépenses d'investissement qui peuvent être engagées avant le vote du budget primitif 2025.

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à engager cette dépense.

M. ABDALLAH Georges demande pourquoi ce choix s'est porté sur ces travaux-ci et pas sur un autre endroit de la commune ?

✓ Après délibération, à 14 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal autorise M. le Maire à engager cette dépense.

2025-010 : FINANCES LOCALES : Demande d'acceptation d'un devis pour la création d'un terrain de pétanque

Un devis de l'entreprise PIGEON TERRASSEMENT a été réceptionné pour la création du terrain de pétanque, place de la mairie. Le montant du devis s'élève à 1 584.00.00 € TTC (1 320.00 € HT).

M. le Maire souhaite obtenir l'aval du conseil municipal pour valider le devis et débiter les travaux.

Le terrain de pétanque se situera devant la stèle Denis Papin.

Il conviendra de redéfinir un emplacement pour les commerçants ambulants.

✓ Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce projet et valide le devis de l'entreprise PIGEON TERRASSEMENT présenté ci-dessus.

2025-011 : FINANCES LOCALES : Signature d'une convention avec le CDGFPT 41 pour la finalisation de l'archivage

En 2024, la municipalité a délégué l'archivage des ces documents à l'archiviste du CDGFPT 41. Afin de finaliser la procédure de traitement des archives (tri, classement, destruction), il est nécessaire de signer une convention sur l'année 2025 (n° ARCH 02-2025) avec le centre de gestion, pour une nouvelle intervention de l'archiviste courant avril-mai.

Le montant maximum de l'intervention s'élève à la somme de 11 600.00 € sur une période de 40 jours.

Toutefois, ce coût pourra être revu à la baisse si le nombre de jours d'intervention est moindre soit

30 jours à 8 700.00 €. Dans la mesure du possible, l'archiviste travaillera en binôme avec les agents administratifs de la mairie.

Mme CARMINATI Catherine dit que l'archivage des documents communaux est une obligation : certains documents peuvent être détruits et d'autres pas.

Mme BIGOT Laëtitia demande si l'archivage ne peut pas être régulièrement fait par les secrétaires tout au long de l'année et Mme CARMINATI Catherine répond qu'il y a beaucoup de retard dans la gestion des archives.

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention.

✓ Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention n° ARCH 02-2025.

2025-012 : INTERCOMMUNALITE : Signature de la convention avec Agglopolys pour la mise à disposition du personnel

M. le Maire présente la convention. Celle-ci définit l'organisation de la mise à disposition de personnels municipaux pour l'exercice de compétences communautaires (voirie, assainissement, eaux pluviales urbaines, etc.). Elle fixe également les modalités techniques, juridiques et financières d'une mise à disposition de personnels dans le cadre de ces missions.

La convention prendra effet à la date de transmission au contrôle de légalité et expirera au 31 décembre 2030. Elle est susceptible d'être résiliée plus tôt sous certaines conditions (article 7 de la convention).

Cette convention comprend la mise à disposition du personnel de la commune pour entretenir la voirie de Chitenay à Chéry et l'entretien de deux bassins de rétention.

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention.

✓ Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention.

AFFAIRES DIVERSES

* Départ de M. ABDALLAH Georges à 20h42.

Projet de délibération et convention avec l'association « Chitenay Denis Papin » pour la mise à disposition de la cave au niveau de la garderie.

Nécessité de faire de la place pour 8 à 10 m².

Mme CARMINATI Catherine fait remarquer qu'il y a du matériel en bon état qui pourrait être remanié à l'occasion des journées citoyennes ou proposé en brocante

Location du logement communal au 33 Grande Rue

Les locataires partent au 1^{er} avril 2025.

Il faut prévoir de faire l'état des lieux et envisager de faire un bail d'un an renouvelable et non 9 ans comme actuellement.



Signaleurs du Tour du Loir-et-Cher

Une réunion est prévue le 17 mars à 18h30 à la mairie de Molineuf pour les signaleurs et M. Christian BEAUNÉ.

Une autre réunion est prévue le 20 mars à 18h30 à Selles-sur-Cher pour la présentation du Tour du Loir-et-Cher.

Le Tour 2025 passe dans la commune de Chitenay, il est nécessaire d'avoir 20 signaleurs. Cette information est à passer sur Panneau Pocket. Pour être signaleur il faudra s'inscrire à la mairie et présenter son permis de conduire.

Groupe de musique TTG : mise en résidence à la salle des fêtes

La salle des fêtes de Chitenay ne correspond pas à leurs attentes : trop sonore.

POINTS DE SITUATION

Croquis de la fresque

Il s'agit d'une fresque qui regroupe le personnage de Denis Papin et des métiers anciens et actuels de la commune : la fabrique de briques, la vigne, les lavandières.

Le propriétaire du mur a pensé à un trompe l'œil pensé pour l'éventuelle ouverture d'une porte.

Le projet est en standby actuellement. Il existe des divergences avec le propriétaire du mur sur le style des croquis réalisés par l'artiste.

M. ABDALLAH Georges et M. THERET Jean-Pierre proposent aussi deux solutions : soit changer d'artiste ou exposer d'anciennes photos (comme à Contres).

Mme BIGOT Laëtitia demande si la mairie peut exiger du propriétaire qu'il nettoie son mur tagué ?
Non il n'y a pas d'obligation.

M. ABDHALLAH Georges demande si un conseiller municipal peut accompagner un membre de l'association « Chitenay Denis Papin » pour rencontrer le propriétaire. M. le Maire fait cette demande à Mme CARMINATI Catherine qui accepte.

Projet multi-commerces

Le permis de construire est déposé et le relevé topographique est fait.

La subvention demandée est de 300 000 €.

Plantation des arbres sur l'aire de jeux

Les plantations se font en semaine 10.

Nécessité d'étudier la disposition des haies concernant la largeur qu'il est nécessaire de laisser pour la voirie.

Prochain conseil le 7 avril 2025 à 19h00.

Fin du conseil : 20h50

Le Maire
M. Jean Albert BOULAY

La secrétaire de séance
Mme Céline LE GALL

